



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 juillet 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 28 juin 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GATEAU, M. BOICHE et M. DEDIANNE Mickaël avaient donné respectivement procuration à M. BOURDOUNE, Mme DUQUE et M. DEDIANNE Alain.

Étaient excusés : Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Absents non excusés : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU MONFOURNY

N° 2023-099 : CELLULE AGROENVIRONNEMENTALE : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MANDAT SIGNÉE EN FÉVRIER 2022 ENTRE LA VILLE DE CLAMECY ET L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la ville de Clamecy s'est engagée en février 2022 dans le dispositif des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) proposé par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT) et financé par le biais de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. 19 agriculteurs s'y sont engagés en 2022 pour une durée de 5 ans.

Initialement, l'inscription de nouveaux agriculteurs au sein du dispositif ne pouvait se faire que jusqu'à la fin de l'année 2022. Toutefois, le MTECT a décidé de prolonger jusqu'à fin décembre 2024 la durée d'engagement de nouveaux agriculteurs. Pour cela, un avenant a été rédigé, qui vient modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 5 de la Convention de Mandat signée en février 2022.

Il s'agit d'approuver la signature de l'avenant par le maire de Clamecy avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie afin de prolonger la durée d'engagement de nouveaux agriculteurs dans le dispositif des PSE.

Le Conseil Municipal de Clamecy, après délibération, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 à la convention de mandat entre la ville de Clamecy et l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre du dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE).

Suivent les signatures.
